

Betula pendula

Bouleau

A remplir par le responsable communal

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S

soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 8658/58/2024

Requ	ête reçue le :	05.06.2024	Responsal	ole communal :	M. Stép	hane (Grand		
Visite	sur place :	05.06.2024	Arbre(s)	angereux:	\boxtimes	OUI		NON	
En pr	En présence de : M. Olivier Boulat								
A remplir par le requérant de l'abattage									
A. In	tervenants:	ants: Raison sociale ou adresse							
Propriétaire		Madame et Monsieur							
•		Tamara et Olivier Boulat							
		Chemin de Rodioz 7							
		1820 Montreux							
Dema	andeur	M. Olivier	Boulat						
A remplir par le requérant de l'abattage									
B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre									
Adresse Chemin de Rodioz 7 - 1820 Montreux									
Parcelle No		8658							
A remplir par le requérant de l'abattage									
C. Motif(s) de la demande									
Moti	fs <u>invoqués p</u>	ar le requé	rant :						
Le bouleau est mort									
A remplir par le responsable communal									
D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre									
No Nom scientifique		fique No	m français	Remarqu 130 cm	ue(s) - Ø du sol	. •	Valeur o	du sujet	

47 cm

E. Motifs admis selon la LPrPNP								
\boxtimes	Risques sécuritaires o	u phytosanitaires avér	és					
	Entrave avérée à l'exploitation agricole							
	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)							
	Aucun motif invocable selon la LPrPNP							
Remarque(s) du responsable communal : Le bouleau est mort, dangereux.								
F. Préavis du service des espaces publics								
\boxtimes	favorable à l'abattage							
	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)							
	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.							
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité								
\boxtimes	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)							
	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)							
	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :							
	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage							
	Autres recommandation d'entretien :							
н. с	Compensation prévu	e						
\boxtimes	Nouvelle plantation: 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation							
	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)							
I. Affichage au pilier public								
Date d'affichage au pilier public : du 13.06.2024 au 12.07.2024								
J. Remarque(s) éventuelle(s)								
Le collaborateur technique : Stéphane Grand Date : 10 10 10 Visa : 12								
La directrice :		Irina Gote	Date : 17 / 2029 Visa :					





© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Propriété, Chemin du Rodioz N° 7, parcelle N° 8658

Demande d'abattage d'un bouleau mort

Echelle: 1:200

Coordonnées : 2'559'817 / 1'142'944 Date d'impression : 04.06.2024



